



Conseil d'administration du 28 septembre 2018

Membres en exercice : 51

Membres présents ou suppléés : 22

Membres ayant donné mandat : 5

Nombre de voix : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20180503

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE CABANE PASTORALE SUR L'ESTIVE DE LA BORIE DU PONT

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 17 septembre 2018, s'est réuni le 28 septembre 2018 à 9h30, au musée Maison Rouge à Saint-Jean-du-Gard, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. François BOURNEAU, Mme Emilie PERRIER, représente M. Sébastien FOREST, M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, M. Jean-Michel RIEUTORD, représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Alain ARGILIER, M. Jean HANNART, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Patrick DELEUZE, Mme Antonia CARILLO, Mme Michèle MANOA, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, représente aussi M. Denis BOUAD, M. Georges ZINSSTAG, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, M. Lucien AFFORTIT, Mme Jeannine BOURRELY, M. Jean-Pierre LAFONT, M. André THEROND, M. Daniel SEVEN.

Ayant donné mandat : Mme Catherine CIBIEN a donné mandat à Mme Michèle MANOA, Mme Brigitte DONNADIEU a donné mandat à M. Henri COUDERC, Mme Line ROUSTAN a donné mandat à M. André THEROND, Mme Florence PRATLONG a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Anne-Caroline PREVOT a donné mandat à M. Jean-Pierre ALLIER,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Considérant la demande de subvention à effectuer dans le cadre de l'appel à projet FEADER « Gestion des espaces pastoraux » du programme de Développement rural Languedoc Roussillon 2014 - 2020,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve la demande de subvention à effectuer dans le cadre de l'appel à projet FEADER *Gestion des espaces pastoraux* du programme de *Développement rural Languedoc Roussillon 2014-2020* et le plan de financement modifié ci-dessous pour la réalisation d'une cabane pastorale à La Borie du Pont :



Plan de financement cabane pastorale de La Borie du Pont	
Conception et réalisation d'une cabane pastorale	85 888,84 €
TVA à 20%	17 177,77 €
Total	103 066,60 €
Région Occitanie	30 507,71 €
FEADER	51 945,57 €
EP Parc national des Cévennes	20 613,32 €
Total	103 066,60 €

- autorise la directrice de l'établissement à entreprendre les démarches administratives requises et à signer tous documents nécessaires au suivi de ces demandes.

La directrice,

 Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,

Henri COUDERC

